

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

N°DCM2024.11.27/15

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Théo LOMBARD

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Martine HOSSELIN THIEBAUD (Procuration à P. DUCIMETIERE), Sylvie SERMONDADAZ (Procuration à S. COTTET), Christelle ITNAC (Procuration à Laurence POTIER GABRION), Jean-Michel REBET (Procuration à S. BERGUERRE BUISSON), Isabelle BELIN REGARD (Procuration à T. BETHAZ)

Excusés sans procuration : néant

Conseillers votants : trente-trois.

Objet : Convention de mise à disposition de salle à la Maison des Sociétés pour le Club d'Echecs du Pays Rochois

Dans le cadre de sa politique sportive, la Commune de La Roche-sur-Foron soutient l'ensemble des projets visant à développer de nouvelles activités sur son territoire.

L'association Clubs d'Échecs du Pays Rochois, nouvellement créée, souhaite proposer sur la Commune une nouvelle activité en loisir et en compétition.

Il est proposé que l'activité ait lieu à la Maison des Sociétés. Une convention est rédigée entre l'association et la Commune afin de permettre le bon développement de la pratique des échecs sur le territoire.

Il est proposé au Conseil municipal de valider les termes de ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention tel que joint en annexe,

Considérant l'absence de club d'échecs sur le territoire,

Considérant l'utilité des activités proposées dans le développement du lien social,

Considérant l'intérêt porté par la Commune au développement des activités associatives et sportives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** les termes de la convention telle que jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa bonne exécution.

Le Maire de La Roche Sur Foron

Certifie que la publication prévue

aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales

a été effectuée le 3 décembre 2024

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 27 novembre 2024

Le Secrétaire de séance

M. Thierry Alain BETHAZ

Le Maire,

Pierrick DUCIMETIERE

